

VILLE DE DUGNY

BUDGET PRIMITIF 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025



2025

Préambule

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE DE DUGNY POUR L'EXERCICE 2025

Introduction

Le budget primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations, prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le Budget Primitif est précédé, comme le veut la réglementation, d'un Débat d'Orientations budgétaires (DOB) qui a été soumis au vote de l'assemblée délibérante lors du Conseil Municipal du 20 mars 2025. Celui-ci a présenté les grandes orientations retenues pour la construction du budget primitif 2025 de la commune de Dugny.

Cette présente note vise à présenter, de manière brève et synthétique la construction du budget primitif, permettant de retracer les informations financières essentielles afin de permettre au citoyen d'en saisir les enjeux.

D'autre part, le compte administratif et la reprise des résultats au Budget Primitif 2025 sera réalisé en même temps, ce qui est la première fois depuis plusieurs années et participe à une meilleure lisibilité budgétaire. Ce travail a été rendu possible grâce à un travail rigoureux et commun entre le trésor public et la ville.

Les montants inscrits au Budget Primitif 2025 sont de :

- **28 576 548.03 €** en section de Fonctionnement,
- **11 988 036.24 €** en section d'Investissement,

L'exercice budgétaire 2025 permettra :

- ✓ la baisse des taux d'imposition sur le foncier bâti, conformément aux engagements de mandat
- ✓ la maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement et de la masse salariale à effectif constant,
- ✓ le maintien de la capacité d'autofinancement à un niveau important,
- ✓ la poursuite des investissements.

I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement est en baisse **0.77%** par rapport à 2024. La ville a su, par une gestion rigoureuse et responsable, absorber dans son budget de fonctionnement, les impacts de la hausse des prix de l'énergie, des décisions étatiques et de l'inflation.

Le budget primitif 2025 de fonctionnement est de :

- **28 576 548.03 €** en dépenses,
- **28 576 548.03 €** en recettes, dont **1 053 102.40 €** de résultat reporté.

La section de fonctionnement permet à la ville d'assurer son quotidien. Elle est constituée :

➔ **des dépenses de fonctionnement** : qui sont pour l'essentiel, l'entretien et la consommation énergétique des bâtiments communaux, l'entretien et la maintenance des équipements, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services externalisées, les salaires et charges du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts contractés ;

➔ **des recettes de fonctionnement** : qui correspondent aux sommes encaissées au titre des produits des impôts locaux, des dotations versées par l'État et d'autres subventions, des prestations fournies à la population.

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	28 576 548,03	27 523 445,63
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 053 102,40
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		28 576 548,03	28 576 548,03

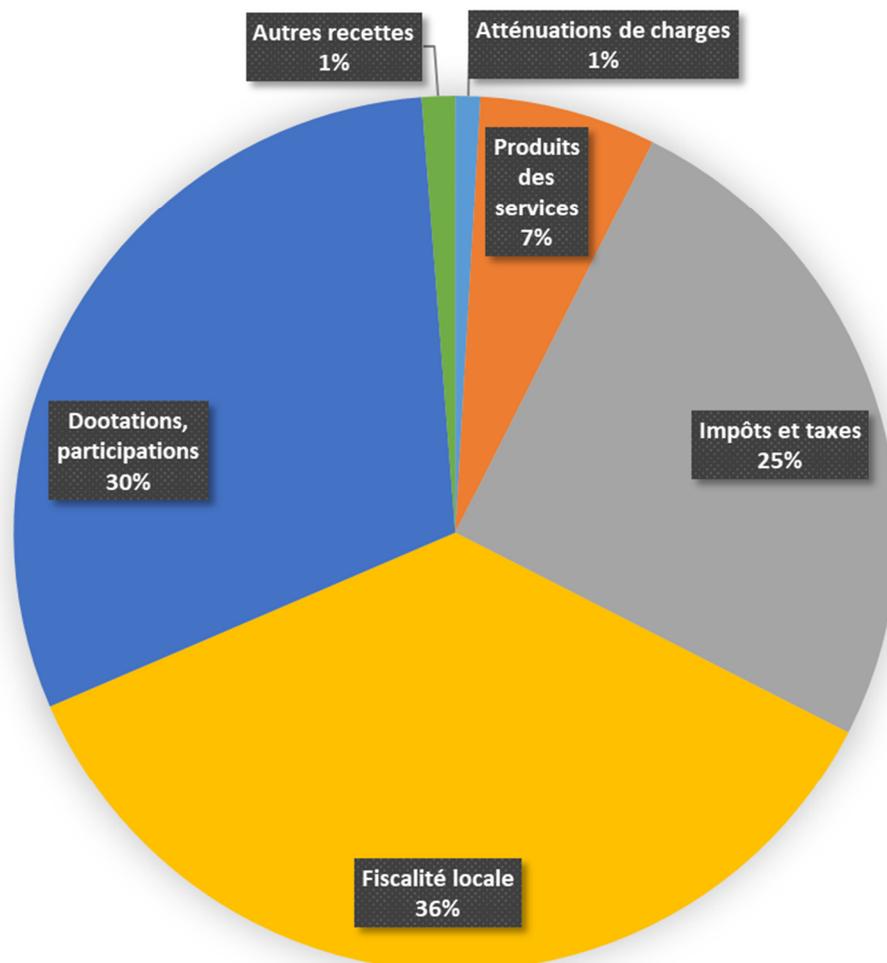
1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La prudence étant de mise, eu égard au contexte économique et national, les recettes prévisionnelles pour le Budget Primitif 2025 sont estimées à **27.5 M€**, basées sur ce qui a été réellement perçu en 2024.

Elles sont composées pour l'essentiel :

- des **produits de la fiscalité locale** : la fiscalité directe (les produits des impôts des ménages), la fiscalité indirecte et la fiscalité économique,
- des **dotations et subventions**,
- des **produits des services**,
- des **produits de gestion courante** ;
- des **produits exceptionnels**.

Répartitions des recettes - Budget Primitif 2025



● La fiscalité locale (16 825 736 €)

Dans un contexte tendu et incertain pour les ressources des collectivités locales, les communes peuvent et doivent compter sur des ressources propres et activer certains leviers pour les dynamiser. Cependant, la ville de Dugny a choisi de ne pas utiliser le premier levier à sa disposition, à savoir l'augmentation des taux de fiscalité des ménages, afin de préserver le niveau de vie des Dugnysiens.

Au contraire, après une étude réalisée, la ville baisse son taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) de **47.37 %** à **45.37 %**, afin d'alléger la pression fiscale des Dugnysiens.

a) La fiscalité directe : 9.9 M €

La fiscalité directe est composée :

→ des produits de la fiscalité des ménages

La municipalité a fait le choix de baisser le taux d'imposition de la Taxe foncière sur les Propriétés Bâties, néanmoins, cumulé à la revalorisation des bases, le montant réellement perçu de 2024 est assuré pour l'année 2025 (**9.3 M€**).

→ de la taxe de séjour

La taxe de séjour est en hausse grâce notamment à la mise en place de la taxe additionnelle régionale de 200 % depuis le 1^{er} janvier 2024 (taxe qui a vocation à être reversée à la Région Ile de France) (**270 K€**).

→ de la taxe locale sur la publicité extérieure

En vigueur depuis 2023, la recette de 2025 sera supérieure aux années précédentes (**+ 50 K€**) principalement dû aux nouvelles enseignes de l'Aéroport (ADP).

→ de la taxe additionnelle aux droits de mutation et de l'accise sur l'électricité

Au vu du contexte immobilier défavorable, les droits de mutations sont en baisse (-15 K€) et l'accise sur l'électricité réajusté à la recette réellement perçue en 2024 (-10 K€).

b) La fiscalité indirecte : 6.9 M€)

Cette fiscalité est composée des autres impôts et taxes perçus par la ville. Il s'agit principalement de :

- L'attribution de compensation versée par la Métropole du Grand Paris : **5,03 M€**
- Le fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France. Ce fond est prévu à l'article L.2531-12 du Code Général des Collectivités locales : **1,5M€**
- Le Fond de péréquation des ressources des communes et intercommunalité (FPIC). Ce fond a été mise en place en 2012 avec comme objectif de réduire les disparités de ressources entre les collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face : **348 235 €**

● Les dotations et subventions (8 330 972 €)

Les dotations et subventions de l'état restent des données très aléatoires, toutefois, les plus gros postes de ces recettes sont prévues avec beaucoup de prudence, à savoir :

→ **la Dotation de Solidarité urbaine** est en légère hausse, **3,8 M€ en 2025** contre **3,30 M€** en 2024

→ **la Dotation Forfaitaire** : c'est une composante de la DGF (Dotation Forfaitaire de Fonctionnement) qui reste stable avec **1,43 M€**

→ **les compensations d'exonération** de la Taxe Foncière **1,3 M€** (En légère baisse, **1.4 M€** en 2024)

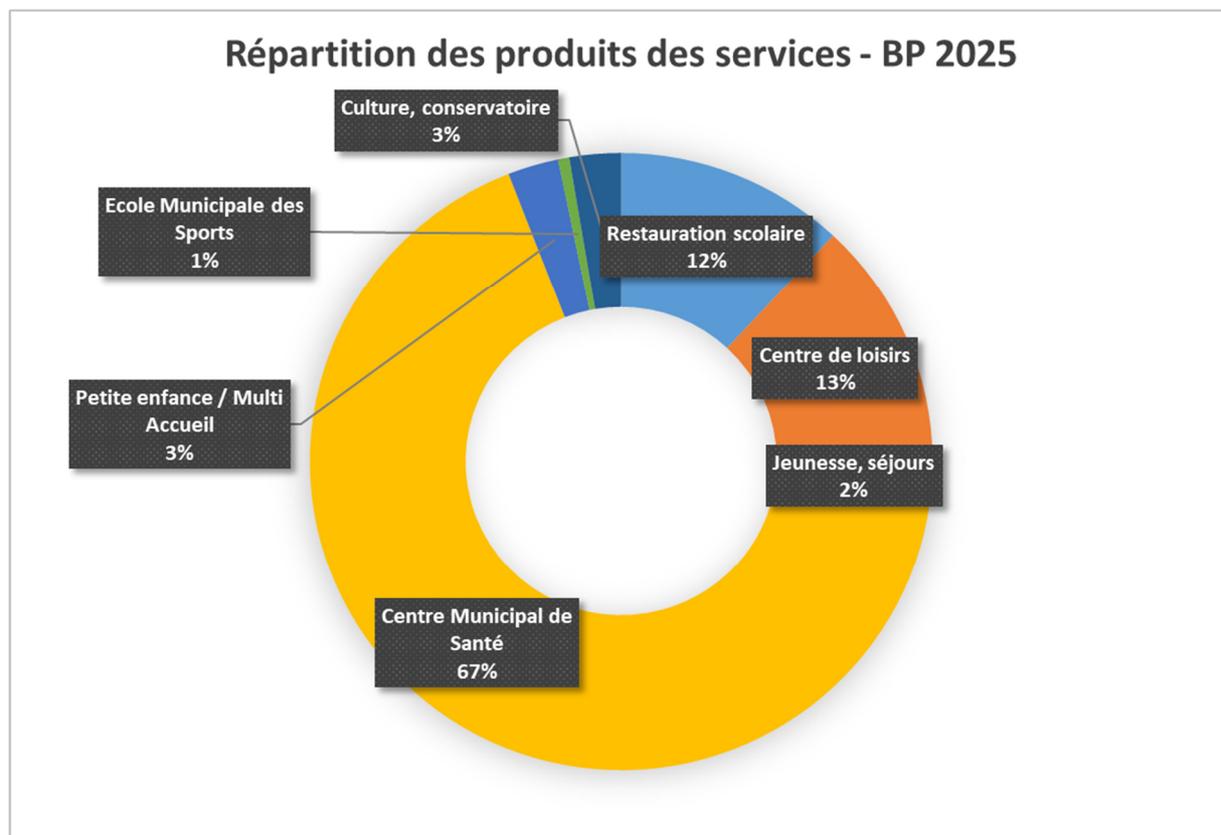
→ **d'autres participations ponctuelles de l'État**

- **Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** : Principale aide de l'état, c'est une dotation qui est destinée à assurer une compensation, 16.404% un taux forfaitaire, de la charge de TVA que les collectivités supportent. Sur la partie Fonctionnement, le FCTVA a été étendu à certaines dépenses (entretien bâtiments publics et de la voirie).

Pour 2025, le montant de 2024 (**37 781.98 €**) est reconduit.

1 / Les recettes des services (1 780 300 €)

Ces recettes correspondent aux tarifications municipales (Ecole municipale des sports, culture, multi accueil, conservatoire, etc). Les tarifs municipaux 2025 ne subiront pas d'évolution (**1.7 M€**).



On constate, selon la répartition des recettes ci-dessus, que le Centre Municipal de Santé génère la plus grande partie des recettes des services.

2/ Produits de Gestion Courante (336 437.63 €)

- Revenus des Immeubles (Loyers) : 34 000 €
- Remboursement pour Mise à disposition d'un Agent : 44 437.63 €
- Remboursement divers (trop perçu et sinistres) : 8 000 €

Cette catégorie inclut les revenus des immeubles loués par la ville et le remboursement pour la mise à disposition d'un agent en faveur du club de football, et divers remboursements.

3/ Les atténuations de charges du personnel (250 000€)

Au BP 2025, les atténuations des charges du personnel sont en diminution par rapport à 2024 : - **132 410 €**. Ces atténuations correspondent principalement à deux sources de remboursement :

1. Remboursement par l'assurance statutaires des charges du personnel lors des absences pour raison de santé.
 - Lorsque les agents communaux sont absents pour des raisons de santé, l'assurance statutaire prend en charge une partie des coûts liés à ces absences, cela permet de réduire l'impact financier de ces absents sur le budget de la collectivité.
2. Retenues sur salaires pour absences injustifiées

5/ Les participations de l'Etat à certains contrats (136 863 €)

En 2025, représente **136 863 €**. L'Etat participe financièrement au coût de ces contrats, ce qui allège les charges salariales pour la commune. C'est notamment le cas pour :

- **Adulte relais**
- **Emplois d'avenir**
- **Conseiller numérique France Service**
- **Prime Coquerel pour les personnels de santé**

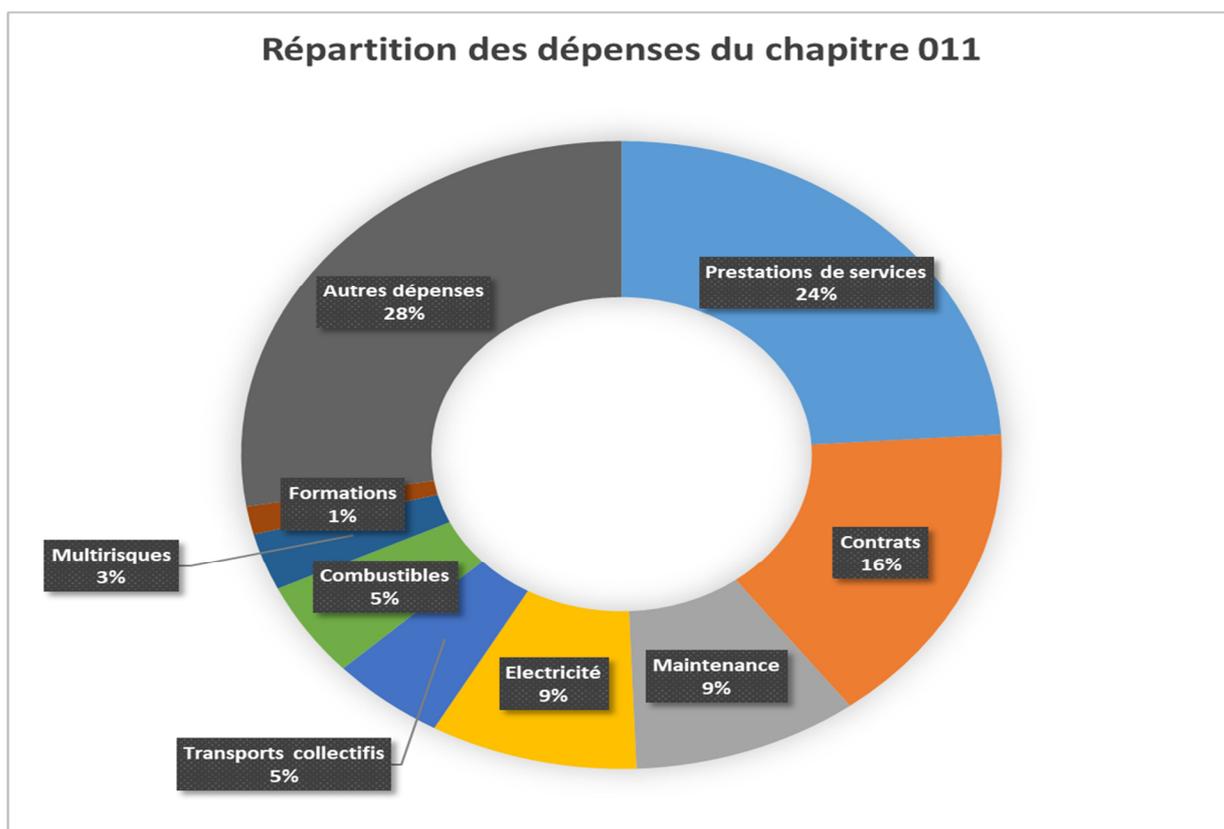
2. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADAPTEES AUX ORIENTATIONS STRATÉGIQUES MUNICIPALES

Conformément au rapport d'orientation budgétaire, le budget primitif 2025 est maintenu à hauteur du budget total de l'année 2024, à savoir **28.5 M €** et prend en compte :

- **Les dépenses nouvelles induites par le Village des médias** et les nouveaux équipements (Groupe Scolaire, Gymnase)
- **Les facteurs d'évolutions RH** (répercussions en année pleine de l'augmentation du SMIC revalorisation du taux cotisations CNRACL, les avancements d'échelons, le GVT) tout en maîtrisant le budget de masse salariale au niveau de 2024.
- **L'augmentation des dépenses relatives aux amortissements** et au changement de nomenclature comptable (M57) : **2 M€**. En effet, la méthode de calcul a été modifiée depuis le 1^{er} janvier 2024 (calcul au pro rata temporis et non plus à partir de l'année suivante, ce qui augmente de facto les dépenses en fonctionnement, corrélée à une augmentation des recettes en investissement).

1. Les charges à caractère général

Ces charges s'élèvent à **7.5 M€** au Budget Primitif 2025. Elles sont en baisse par rapport à 2024, malgré des augmentations de contrats liées aux révisions de prix des différents opérateurs économiques (répercussions de l'inflation des matières premières) mais également avec la prise en compte du futur Groupe Scolaire et l'ouverture de 5 nouvelles classes. Le coût de la maintenance augmente logiquement avec l'acquisition de nouveaux logiciels pour les besoins des différents services (+ **183 533 €**)



2. Les dépenses de personnel (15 511 000 €)

Les dépenses du personnel recensent la rémunération de l'ensemble des agents communaux (titulaires, contractuels, non-titulaires, vacataires, saisonniers), les formations, ainsi que les charges sociales et patronales. Ces dépenses s'élèvent à **15.5 M€** au Budget Primitif 2025, soit le même montant que le budget total de 2024.

Plusieurs facteurs d'évolutions influent sur le budget de masse salariale, néanmoins, grâce à une gestion fine des vacances de postes (décalage entre le départ effectif des agents et leurs remplacements) des marges de manœuvre ont été dégagées pour ne pas augmenter les dépenses.

Les facteurs d'évolution ayant un impact sur le budget 2025 sont les suivants :

1. Les décisions de l'Etat influent directement sur la masse salariale.
 - La maîtrise de la masse salariale est complexe pour les collectivités locales, car elles ne sont pas les seuls à prendre des décisions. Les décisions de

l'Etat sont des variables difficiles à prévoir et à quantifier.

En effet, en 2025, la ville doit faire face à plusieurs obligations légales :

- Le Glissement Vieillesse et Technicité
- L'effet année pleine de la revalorisation du point d'indice
- L'effet année pleine des 2 revalorisations du SMIC (1.13 % au 1^{er} janvier et 2% au 1^{er} novembre)
- La revalorisation du taux de cotisations CNRACL de 3 points sur 4 ans (passe de 31.65 % à 34.65 %)
- L'adoption du nouveau régime indemnitaire des policiers municipaux

Par ailleurs, la ville doit également prendre en charge le cout finances des besoins en ressources humaines des deux écoles Marie MARVINGT et Louis BLERIoT du Village des Médias sur le temps périscolaire :

- 2 adjoints d'animation à temps complet
- 4 adjoints d'animation vacataires (à temps non complet)
- 1 directeur d'accueil de loisirs (matin, soir et vacances)
- 1 éducateur APS
- 2 enseignants pour les études (3 jours/semaine)
- 2 ATSEM à temps complet pour les salles de classe
- 2 adjoints techniques à temps complet pour la restauration scolaire (midi inclus)
- 2 adjoints techniques vacataires (à temps non complet)
- 4 adjoints techniques vacataires pour la logistique (ménage) à temps non complet

Le montant global de la masse salariale pour les écoles s'élève à ce jour à **445 605.22 €** annuels bruts chargés.

Concernant l'année 2025, les dépenses sont proratisées sur une période 4 mois (de septembre à décembre) et correspondent à un montant de + **148 535.08 €**

2. Les décisions de la ville

- Augmentation légale liée au déroulement de carrière des agents publics titulaires (une volonté municipale complètement assumée).
- Maintien du Complément Indemnitaire annuel (CIA)
- Plan de CDIation et de titularisation

3. **Les autres charges de gestion courante (2 345 851 €)**

Les autres charges de gestion courantes se composent essentiellement des contributions diverses et des subventions versées à divers organismes. Elles s'élèvent à **2.3 M €** au Budget Primitif 2025 soit une hausse de + **2.58 %** par rapport à 2024, qui s'explique par :

1. Subvention de la ville au CCAS :

Le maintien d'un niveau important de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à **446 K€**.

2. Augmentation de la contribution au Service d'incendie : **290 K€** au lieu de **270 K€**.

3. Augmentation des subventions aux associations (294 K€ contre 234 K€):

Pour rappel, au-delà des subventions en numéraire, la ville contribue fortement à la vie et au fonctionnement des associations par divers moyens :

- Participation de 20 % en complément de la subvention dans le cadre de la politique de la ville.
- Mise à disposition d'équipements lors des événements associatifs, incluant la location de matériel ou la mise à disposition de personnel extérieur, le tout à la charge de la ville.

4. Les charges financières (190 000 €)

Le chapitre 66 retrace les charges financières de la ville. Il s'agit principalement des intérêts des emprunts (dont le capital est payé en dépenses d'investissement).

La ville maintient une capacité d'autofinancement confortable en raison de la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement dont font partie notamment les charges financières.

5. Les charges exceptionnelles (5 150 €)

Une enveloppe de **5 150 €** est maintenue afin de prendre en charge d'éventuels titres annulés au cours de l'année.

II. La section d'investissement

Pour 2025, la ville présente un budget d'investissement de réalisation et de continuité des projets engagés.

La section d'investissement regroupe :

- ➔ **les dépenses d'investissement** : ce sont essentiellement des opérations courantes, ponctuelles de nature à modifier la valeur du patrimoine communal (construction, aménagement, achats de matériels durables, travaux, acquisitions...), ainsi que le remboursement en capital des emprunts ;
- ➔ **les recettes d'investissement** : elles sont de trois sortes, les dotations et subventions de l'État, l'autofinancement et l'emprunt.

1. LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)
018	RSA	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 100 777,00	77 671,44	775 040,70
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	795 000,00	0,00	1 081 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	6 335 788,28	1 085 213,30	5 218 154,76
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	1 000 000,00
Total des dépenses d'équipement		8 231 565,28	1 162 884,74	8 074 195,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	80 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	981 340,00	0,00	876 452,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	100,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses financières		981 440,00	0,00	957 452,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		9 213 005,28	1 162 884,74	9 031 647,46
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	31 620 038,00		0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		31 620 038,00		0,00
TOTAL		40 833 043,28	1 162 884,74	9 031 647,46

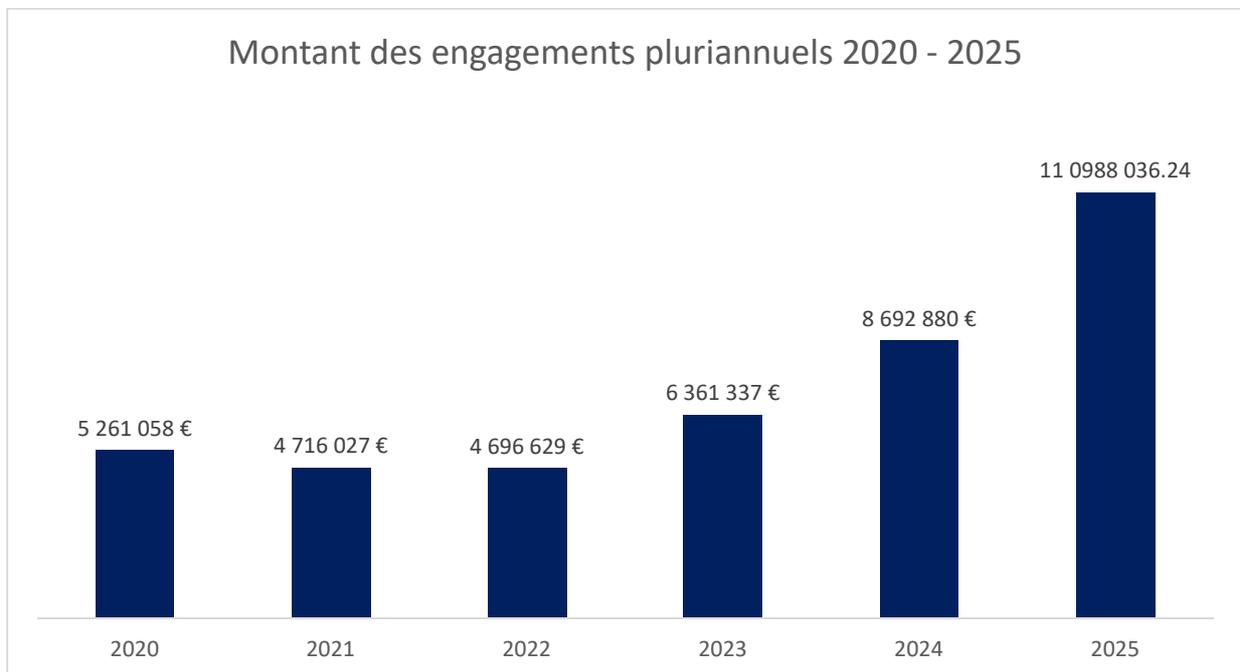
Les dépenses d'investissement 2025 se répartissent comme suit :

- ➔ **les dépenses d'équipement** : **8.07 M€** et **1.16 M€** admises en reste à réaliser.
- ➔ **les dépenses financières** : elles font partie des dépenses réelles d'investissement et correspondent au remboursement du capital restant dû de la dette communale : **957 452 €** en 2025). Pour rappel, les intérêts de la dette sont payés à la section de fonctionnement ;

Les investissements prévus pour 2025 porteront notamment sur :

- **La création d'ilots de fraîcheurs dans les cours d'écoles avec notamment celles des écoles Jean Jaurès et Lucie Aubrac,**
- **La poursuite de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité,**
- **La sécurisation et remise en conformité de l'Hôtel de Ville,**
- **Les travaux de requalification des espaces verts et espaces publics et d'amélioration du cadre de vie,**
- **La modernisation de l'éclairage public,**
- **L'aménagement des locaux au Pont Yblon (mairie annexe, annexe de santé et nouveaux locaux de France Services),**
- **Le renouvellement du parc automobile,**
- **La poursuite du déploiement de la vidéoprotection,**
- **Les travaux et aménagement dans les écoles.**
- **La création d'une aire de jeux inclusive**

FOCUS



2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 656 818,00	486 676,98	859 222,00	0,00	1 345 898,98
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 955 733,96	0,00	2 850 590,11	0,00	2 850 590,11
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	563 034,00	0,00	0,00	563 034,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 612 551,96	1 049 710,98	3 709 812,11	0,00	4 759 523,09
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	850 000,00	0,00	610 000,00	0,00	610 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	3 806 677,80	0,00	3 806 677,80
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	199 250,00	0,00	93 750,00	0,00	93 750,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 049 250,00	0,00	4 510 427,80	0,00	4 510 427,80
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 661 801,96	1 049 710,98	8 220 239,91	0,00	9 269 950,89

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 324 100,41		617 981,48	0,00	617 981,48
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	700 000,00		2 100 103,87	0,00	2 100 103,87
041	Opérations patrimoniales (10)	31 620 038,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		34 644 138,41		2 718 085,35	0,00	2 718 085,35

TOTAL	39 305 940,37	1 049 710,98	10 938 325,26	0,00	11 988 036,24
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 988 036,24
---	----------------------

Les recettes d'investissement sont de deux catégories et permettent la réalisation des projets structurants initiés par la municipalité.

1. Les recettes internes pour 2025

➔ l'autofinancement : c'est l'excédent de fonctionnement 2024 affecté pour **3 806 677.80 €** en 2025 ;

➔ la Taxe d'aménagement (**10 000 €**) : ancienne Taxe locale d'équipement (TLE) permet de financer les équipements publics par le biais de l'urbanisme. Cette taxe s'applique à toutes les opérations d'aménagement de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments, d'installations ou d'aménagement soumis au régime d'autorisation d'urbanisme (sous réserve de certaine exonération).

➔ les amortissements: **2 100 103.87 €**

➔ l'emprunt d'équilibre de **2 850 590.11 €** et dépendra du taux de réalisation du budget au cours de l'exercice

2. Les recettes externes à la ville

➔ le FCTVA : le FCTVA (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée) n'est récupéré par la ville que sur ses dépenses d'investissement. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Loi de Finances a étendu les conditions d'éligibilité de la FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie (en section de fonctionnement).

En 2025, le FCTVA est budgété à **600 000 €**.

➔ les subventions de la Métropole du Grand Paris et de la Région : **600 000 €** correspondant à la végétalisation des Cour d'école Lucie Aubrac et Jean Jaurès.

➔ les subventions auprès d'autres guichets financeurs comme la Préfecture (dans le cadre du FIPD) ou le SIPPAREC sur les requalifications d'éclairages publics.

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025

DELIBERATION

Budget Primitif de la commune – Année 2025

Le Conseil municipal en séance du 10 avril 2025,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1, L.1612-2 et 2312-1

VU la loi n° 96-142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du CGCT,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération 2025/XX du Conseil Municipal du 20 mars 2025 relative au débat d'orientations budgétaires 2025 et à l'approbation du rapport d'orientations budgétaires,

VU l'état des restes à réaliser arrêtés au 31/12/2024 en section d'investissement,

VU le rapport de présentation afférent à la présente délibération et son annexe portant présentation détaillée d'éléments constitutifs du budget primitif 2025,

VU l'avis de la Commission municipale « Finances » réunie en date du 1^{er} avril 2025,

VU le rapport afférent à la présente délibération,

CONSIDERANT qu'il convient de reprendre les restes à réaliser arrêtés au 31/12/2024 en section d'investissement au budget primitif 2025,

CONSIDERANT qu'il convient de corriger le montant du résultat d'investissement (ligne 001 Dépenses) suite à l'apurement du compte 1069 au budget Primitif 2025,

CONSIDERANT ainsi, que le budget primitif de la commune pour l'année 2025 est présenté ce jour et traduit les orientations présentées,

CONSIDERANT que celui-ci a été élaboré en respectant les principes budgétaires que sont :

- l'annualité

- l'antériorité

- l'universalité

- l'unité

- l'équilibre

CONSIDERANT l'annexe du présent rapport apportant une présentation détaillée du budget primitif 2025 en fonctionnement et en investissement,

Point n°13
Finances

CONSIDERANT qu'elle fait également ressortir l'équilibre budgétaire tel que présenté ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	9 031 647,46	10 938 325,26
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 162 884,74	1 049 710,98
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 793 504,04	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		11 988 036,24	11 988 036,24
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	28 576 548,03	27 523 445,63
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 053 102,40
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		28 576 548,03	28 576 548,03
TOTAL DU BUDGET (4)		40 564 584,27	40 564 584,27

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	6 209 323,29	0,00	7 598 629,38	0,00	7 598 629,38
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	14 961 000,30	0,00	15 511 000,30	0,00	15 511 000,30
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	182 832,00	0,00	182 832,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 286 794,00	0,00	2 345 851,00	0,00	2 345 851,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		23 457 117,59	0,00	25 638 312,68	0,00	25 638 312,68
66	Charges financières	265 000,00	0,00	190 000,00	0,00	190 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 150,00	0,00	5 150,00	0,00	5 150,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		25 000,00	0,00	25 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		23 727 267,59	0,00	25 858 462,68	0,00	25 858 462,68
023	Virement à la section d'investissement (4)	2 324 100,41		617 981,48	0,00	617 981,48
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	700 000,00		2 100 103,87	0,00	2 100 103,87
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 024 100,41		2 718 085,35	0,00	2 718 085,35
TOTAL		26 751 368,00	0,00	28 576 548,03	0,00	28 576 548,03
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						28 576 548,03

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	382 410,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 736 500,00	0,00	1 780 300,00	0,00	1 780 300,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	6 919 804,00	0,00	6 924 804,00	0,00	6 924 804,00
731	Fiscalité locale	9 246 932,00	0,00	9 900 932,00	0,00	9 900 932,00
74	Dotations et participations (3)	8 413 351,00	0,00	8 330 972,00	0,00	8 330 972,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	52 371,00	0,00	336 437,63	0,00	336 437,63
Total des recettes de gestion courante		26 751 368,00	0,00	27 523 445,63	0,00	27 523 445,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		26 751 368,00	0,00	27 523 445,63	0,00	27 523 445,63

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL		26 751 368,00	0,00	27 523 445,63	0,00	27 523 445,63
--------------	--	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					1 053 102,40
---	--	--	--	--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					28 576 548,03
--	--	--	--	--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 718 085,35
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 100 777,00	77 671,44	775 040,70	0,00	852 712,14
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	795 000,00	0,00	1 081 000,00	0,00	1 081 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	6 335 788,28	1 085 213,30	5 218 154,76	0,00	6 303 368,06
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
Total des dépenses d'équipement		8 231 565,28	1 162 884,74	8 074 195,46	0,00	9 237 080,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	981 340,00	0,00	876 452,00	0,00	876 452,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	100,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses financières		981 440,00	0,00	957 452,00	0,00	957 452,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		9 213 005,28	1 162 884,74	9 031 647,46	0,00	10 194 532,20

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	31 620 038,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		31 620 038,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	40 833 043,28	1 162 884,74	9 031 647,46	0,00	10 194 532,20
--------------	----------------------	---------------------	---------------------	-------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 793 504,04
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 988 036,24
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 656 818,00	486 676,98	859 222,00	0,00	1 345 898,98
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 955 733,96	0,00	2 850 590,11	0,00	2 850 590,11
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	563 034,00	0,00	0,00	563 034,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 612 551,96	1 049 710,98	3 709 812,11	0,00	4 759 523,09
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	850 000,00	0,00	610 000,00	0,00	610 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	3 806 677,80	0,00	3 806 677,80
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	199 250,00	0,00	93 750,00	0,00	93 750,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 049 250,00	0,00	4 510 427,80	0,00	4 510 427,80
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 661 801,96	1 049 710,98	8 220 239,91	0,00	9 269 950,89

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 324 100,41		617 981,48	0,00	617 981,48
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	700 000,00		2 100 103,87	0,00	2 100 103,87
041	Opérations patrimoniales (10)	31 620 038,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		34 644 138,41		2 718 085,35	0,00	2 718 085,35

TOTAL		39 305 940,37	1 049 710,98	10 938 325,26	0,00	11 988 036,24
--------------	--	----------------------	---------------------	----------------------	-------------	----------------------

+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00

=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					11 988 036,24

CONSIDERANT que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée, a été adressée aux membres du conseil municipal en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article L 2121-12 du code général des collectivités territoriales,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR

..... **voix POUR**

..... **voix CONTRE**

.....**ABSTENTIONS**

Soit à

Point n°13
Finances

Article 1^{er} :

APPROUVE le budget primitif 2025 de la Commune tel que présenté dans le document annexé.

Article 2 :

DIRE que le budget primitif 2025 est arrêté en équilibre au niveau des deux sections comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	9 031 647,46	10 938 326,26
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	1 162 884,74	1 049 710,98
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 1 793 504,04	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		11 988 036,24	11 988 036,24

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	28 576 548,03	27 523 446,63
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 053 102,40
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		28 576 548,03	28 576 548,03

TOTAL DU BUDGET (4)		40 564 584,27	40 564 584,27
----------------------------	--	----------------------	----------------------

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	6 209 323,29	0,00	7 598 629,38	0,00	7 598 629,38
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	14 961 000,30	0,00	15 511 000,30	0,00	15 511 000,30
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	182 832,00	0,00	182 832,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 286 794,00	0,00	2 345 851,00	0,00	2 345 851,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		23 457 117,59	0,00	25 638 312,68	0,00	25 638 312,68
66	Charges financières	265 000,00	0,00	190 000,00	0,00	190 000,00
67	Charges spécifiques (3)	5 150,00	0,00	5 150,00	0,00	5 150,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		25 000,00	0,00	25 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		23 727 267,59	0,00	25 858 462,68	0,00	25 858 462,68
023	Virement à la section d'investissement (4)	2 324 100,41		617 981,48	0,00	617 981,48
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	700 000,00		2 100 103,87	0,00	2 100 103,87
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 024 100,41		2 718 085,35	0,00	2 718 085,35
TOTAL		26 751 368,00	0,00	28 576 548,03	0,00	28 576 548,03
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						28 576 548,03

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	382 410,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	1 736 500,00	0,00	1 780 300,00	0,00	1 780 300,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	6 919 804,00	0,00	6 924 804,00	0,00	6 924 804,00
731	Fiscalité locale	9 246 932,00	0,00	9 900 932,00	0,00	9 900 932,00
74	Dotations et participations (3)	8 413 351,00	0,00	8 330 972,00	0,00	8 330 972,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	52 371,00	0,00	336 437,63	0,00	336 437,63
Total des recettes de gestion courante		26 751 368,00	0,00	27 523 445,63	0,00	27 523 445,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		26 751 368,00	0,00	27 523 445,63	0,00	27 523 445,63

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	26 751 368,00	0,00	27 523 445,63	0,00	27 523 445,63
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 053 102,40
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 576 548,03
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	2 718 085,35	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	1 100 777,00	77 671,44	775 040,70	0,00	852 712,14
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	795 000,00	0,00	1 081 000,00	0,00	1 081 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	6 335 788,28	1 085 213,30	5 218 154,76	0,00	6 303 368,06
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
Total des dépenses d'équipement		8 231 565,28	1 162 884,74	8 074 195,46	0,00	9 237 080,20
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	981 340,00	0,00	876 452,00	0,00	876 452,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	100,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses financières		981 440,00	0,00	957 452,00	0,00	957 452,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		9 213 005,28	1 162 884,74	9 031 647,46	0,00	10 194 532,20

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	31 620 038,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		31 620 038,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	40 833 043,28	1 162 884,74	9 031 647,46	0,00	10 194 532,20
--------------	----------------------	---------------------	---------------------	-------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 793 504,04
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 988 036,24
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	1 656 818,00	486 676,98	859 222,00	0,00	1 345 898,98
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 955 733,96	0,00	2 850 590,11	0,00	2 850 590,11
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	563 034,00	0,00	0,00	563 034,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		3 612 551,96	1 049 710,98	3 709 812,11	0,00	4 759 523,09
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	850 000,00	0,00	610 000,00	0,00	610 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	3 806 677,80	0,00	3 806 677,80
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	199 250,00	0,00	93 750,00	0,00	93 750,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 049 250,00	0,00	4 510 427,80	0,00	4 510 427,80
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		4 661 801,96	1 049 710,98	8 220 239,91	0,00	9 269 950,89

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	2 324 100,41		617 981,48	0,00	617 981,48
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	700 000,00		2 100 103,87	0,00	2 100 103,87
041	Opérations patrimoniales (10)	31 620 038,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		34 644 138,41		2 718 085,35	0,00	2 718 085,35

TOTAL	39 305 940,37	1 049 710,98	10 938 325,26	0,00	11 988 036,24
--------------	----------------------	---------------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 988 036,24
---	----------------------

Article 3 :

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à l'adoption du budget primitif de la commune 2025.

Article 4 :

DIRE que la présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis et au Trésorier de Blanc-Mesnil.